

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE ZOZA COMMUNE DE SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO

Etude de Me Florence CHARBONNEAU, notaire à VOIRON (38500) 16 Avenue Jules Ravat

Suivant acte reçu par Me Florence CHARBONNEAU, notaire à VOIRON (38500), le 18 aout 2026, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil au profit de :

Monsieur Jean Antoine Julien BERNERD, époux de Madame Marie Noëlle Jacqueline TEPPE, demeurant à COUBLEVIE (38500) 189 route du Guillon.
Né à GRENOBLE (38000) le 22 novembre 1952.

Monsieur Roger Joseph BERNERD, époux de Madame Monique Marguerite Marie TERPANT, demeurant à PROPRIANO (20110) 37 Avenue Napoléon III.
Né à LA TRONCHE (38700) le 5 février 1955.

Monsieur Alain Georges BERNERD, époux de Madame Sylvie Danièle CARRET, demeurant à SAINT-JEANNET (06640) 80 chemin Saint Eloi Chemin des Sausses Lieudit La Croix Saint Joseph.
Né à AJACCIO (20000) le 6 juin 1965.

Madame Chantal Antoinette Elisabeth BELLOT, épouse de Monsieur Thierry Marceau DAUDON, demeurant à CAGNES-SUR-MER (06800) 71 chemin de Sainte Colombe.
Née à NICE (06000) le 7 février 1958.

Monsieur Christophe Stéphane BELLOT, époux de Madame Olivia AMOZIG, demeurant à PARIS (75116) 157 rue de la Pompe.
Né à NICE (06000) le 24 juin 1969.

DESIGNATION

Article UN (1)

A ZOZA (CORSE-DU-SUD) 20112,

Diverses parcelles de bois et verger.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	0149	ZINOLANCIA	00 ha 26 a 80 ca
A	0150	ZINOLANCIA	01 ha 27 a 15 ca
B	0607	FUNTANELLA	00 ha 96 a 55 ca

Et une contenance de 96a 55ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	0301	ROTOVONO	01 ha 93 a 09 ca

ARTICLE DEUX (2)

A SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO (CORSE-DU-SUD) 20112,

Diverses parcelles, savoir :

- Concernant les parcelles sises au lieudit Case Soprane : un bâtiment à usage d'habitation à rénover et terrain autour
- Concernant les autres parcelles : diverses parcelles en nature de terre et jardin.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
G	0101	CASE SOPPRANE	00 ha 00 a 68 ca
G	0102	CASE SOPPRANE	00 ha 00 a 84 ca
G	0216	CORSO	00 ha 14 a 88 ca
G	0218	CORSO	00 ha 06 a 78 ca
G	0220	MARIANELLO	00 ha 07 a 60 ca
G	0316	CASE SOPPRANE	00 ha 02 a 30 ca
H	0049	CUTRONE	00 ha 22 a 10 ca
H	0066	SFOSSATO	00 ha 43 a 00 ca

ARTICLE TROIS (3)

A CONCURRENCE DE TROIS CINQUIEMES (3/5) EN PLEINE PROPRIETE

A SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO (CORSE-DU-SUD) 20112,

Un tènement immobilier composé d'une construction à usage d'habitation

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
G	0288	TRIANON	00 ha 03 a 60 ca
G	0289	TRIANON	00 ha 05 a 17 ca

ARTICLE QUATRE (4)

A CONCURRENCE DE QUATRE CINQUIEMES (4/5) EN PLEINE PROPRIETE

A ZOZA (CORSE-DU-SUD) 20112.

Diverses parcelles en nature de lande, taillis, bois, terre.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	0091	PRUNICCIA	00 ha 16 a 41 ca
A	0092	PRUNICCIA	00 ha 09 a 89 ca
A	0110	CONCARELLE	00 ha 27 a 72 ca
B	0405	NOVELLA	00 ha 15 a 05 ca
B	0439	PANCONI	00 ha 16 a 30 ca
B	0441	PANCONI	00 ha 32 a 54 ca

Et une contenance de 01ha 00a 23ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0006	GIRRO	04 ha 01 a 33 ca

Et une contenance de 18a 94ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0008	FRANZICHINA SOPRANA	03 ha 40 a 86 ca

Et une contenance de 31a 89ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0009	FRANZICHINA SOTTANA	03 ha 28 a 91 ca

Et une contenance de 43a 19ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0016	CULAJO SOPRANO	01 ha 72 a 79 ca

Et une contenance de 29a 64ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0021	ARGIA PETROSA SOTTANA	03 ha 55 a 66 ca

Et une contenance de 20a 23ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0023	SCALELLO	02 ha 02 a 29 ca

Et une contenance de 21a 74ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0024	SIDILE	01 ha 73 a 92 ca

Et une contenance de 36a 36ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0025	PORCILI SOPRANI	05 ha 80 a 88 ca

Et une contenance de 09a 48ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0037	SUARELLA	01 ha 13 a 70 ca

Et une contenance de 31ca à prendre sur la parcelle d'une plus grande contenance ci-après désignée :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	0130	SOTTO LA CHIESA	00 ha 07 a 05 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de publicité foncière »

Pour avis
Me Florence CHARBONNEAU
Notaire associée